

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Intégration 1

2026-2027

Code : S.ER.SO.1171.F.26

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps
- ☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation : la présence aux cours est obligatoire

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module

☒ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.

B. Rôle de Communicateur·trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Se créer une représentation des milieux de pratique de l'ergothérapie
- Identifier la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Observer et analyser la communication/la relation thérapeute·client·e
- Observer et analyser la performance occupationnelle
- Entrer en communication : avec un·e professionnel·le, avec un·e client·e
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant·es des filières du domaine santé

5. Contenus et formes d'enseignement

Unité 1 – Journées d'immersion (JIM) (1 ECTS)

Contenus :

- 5 journées en milieu de formation pratique

Unité 2 – Intégration 1 (3 ECTS) – 38 périodes

Contenus :

- Journées préparatoires et journées post-journées d'immersion
- Contenus repris des modules 1103 et 1105 mis en lien avec les situations vécues au cours des journées d'immersion

Unité 2 – Interprofessionnalité (1 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Activité 1 : semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) en collaboration avec les autres filières HESAV (semaine 9, 4 ateliers de 4 périodes)
- Activité 2 : journées interprofessionnelles (JIP) en collaboration avec les autres filières HESAV ainsi que La Source, le CHUV et l'UNIL (semaine 9, 8 périodes, dont 4 le **samedi 6 mars**)
- Apport théorique en lien avec le modèle du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS)
- Activité de formation du groupe de travail
- Activités en groupe interprofessionnel étudiant·es sur des vignettes clinique

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|--|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☒ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☒ Autre (préciser) : activités inter-filières et inter-écoles | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|-------------------------------|--|
| ☐ Ecrit sur table | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ ECOS | ☒ Autre : Portfolio via moodle, évaluation |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Unités 1 et 2

Les journées d'immersion ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. En cas d'absence justifiée (maladie, impératif, etc.) à une journée d'immersion, l'étudiant·e devra négocier un jour de rattrapage avec le milieu de formation pratique avant la fin du semestre. L'absence non justifiée à une journée d'immersion engendre une pénalité de 2 points (sur 6) sur la note finale du module. Dans les deux cas, l'étudiant·e assiste malgré tout aux journées d'intégration pré et post et effectue le travail demandé sur cyberlearn dans la mesure du possible.

Les journées d'intégration sont obligatoires et des contrôles de présence seront menés par les enseignant·es. En cas d'absences répétées non justifiées, la participation aux évaluations du module pourra être refusée.

L'évaluation sommative porte sur deux éléments :

- La rédaction d'un objectif thérapeutique SMART : le travail s'effectue en cours pendant la journée post JIM 4 en semaine 49 et vaut pour la moitié de la note du module
- La rédaction de deux objectifs personnels qui pourront être intégrés dans le contrat pédagogique tripartite de la formation pratique niveau 1. Le travail s'effectue en cours pendant la journée post Intégration en semaine 51 et vaut pour la moitié de la note du module

En cas d'absence à l'une de ces activités, un travail de rattrapage doit être négocié avec la responsable de module. L'absence non justifiée engendre une pénalité de 1 point (sur 6) sur la note finale du module par ½ journée manquée.

Unité 3

La présence est obligatoire pour la semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) ainsi que pour les journées interprofessionnelles (JIP).

La validation de la semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) repose sur la présence, la participation active et la réalisation des activités évaluées pendant les cours. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des EIP est réalisé.

La validation des journées interprofessionnelles (JIP) repose sur la présence, la participation active et la réalisation des activités évaluées pendant les cours. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé. Si cette absence justifiée couvre l'entier des JIP, elles devront être suivies l'année suivante.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible
☐ Examen complémentaire

- ☐ Pas de remédiation
☐ Travail additionnel

Unités 1 et 2

La remédiation consiste en la reprise des activités évaluées mises en échec. Le travail demandé est discuté et défini par le ou la responsable de module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus. La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Unités 1 et 2

La répétition consiste en la reprise des journées d'immersion et d'intégration l'année suivante.

Unité 3

Si l'échec est dû à une absence à la semaine d'éducation interprofessionnelle ou aux journées interprofessionnelles, le module n'est pas crédité et l'EIP ou les JIP sont répétées l'année suivante.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

9. Bibliographie principale

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd.). CRIEVAT.

Schell, B., & Gillen, G. (Eds.). (2019). *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.

Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2nd ed.). F. A. Davis Company.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2nd ed.). Slack.

10. Enseignant·es

F. Rebeaud, L. Vionnet, E. Offenstein, A. Deblock-Bellamy, C. Genet, L. Anchise, D. Fasolato

Responsable de module : REBEAUD Floriane

Descriptif validé le 6 juillet 2026, par BERTRAND LEISER Martine